

État des lieux de la prise en compte des transitions agroécologiques dans la fourniture des services de conseil agricole en Côte d'Ivoire

Note de synthèse (Octobre 2021)

Patrick Dugué, Cirad

Casimir Gboko, INPHB/ESA

Avec les contributions du FOCARCI

Une première étude sur l'agroécologie et le conseil agricole en Côte d'Ivoire

Différents travaux et études ont déjà été conduits en Côte d'Ivoire sur la durabilité de l'agriculture et la gestion rationnelle des ressources naturelles en particulier des forêts, base de la richesse et de la diversité de ce secteur de production. De même de nombreuses études ont porté sur l'état des filières de production et les possibilités de développer celles qui sont indispensables à la sécurité et à la souveraineté alimentaire de ce pays (le riz, les produits maraîchers et d'élevage, par exemple). Par contre à notre connaissance aucune étude n'a fait le point sur les initiatives de promotion de l'agroécologie¹ en Côte d'Ivoire ou n'a porté sur les possibilités d'initier les transitions souhaitables pour assurer la durabilité du secteur agricole du point de vue économique, social et environnemental. Plus précisément cette étude préliminaire apporte des éléments sur la prise en compte des principes de l'agroécologie (HPLÉ 2019, annexe 1) dans la fourniture des services de conseil agricole dans les différentes filières et territoires de la Côte d'Ivoire. Il s'agit donc d'une première analyse qui vise à mettre en débat au sein des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation le besoin d'initier des transitions agroécologiques en Côte d'Ivoire.

Cette étude a été réalisée dans le cadre du projet ACOTAF simultanément dans cinq pays : Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso, Niger et Guinée. Le consultant en charge de l'étude était Dr. Casimir Gboko, appuyé pour cela par le FOCARCI (Le forum du conseil agricole et rural de Côte d'Ivoire). Le Cirad a assuré le cadrage méthodologique, le suivi et la relecture du rapport. La présente note synthétise les éléments clés du rapport.

S'agissant d'une première étude sur ce sujet elle est forcément non-exhaustive, mais apporte des éclairages nouveaux sur les questions suivantes : Où en est l'agroécologie aujourd'hui en Côte d'Ivoire ? Quels sont les besoins de transitions agroécologiques selon les filières et territoires ? Où en est le conseil agricole aujourd'hui en Côte d'Ivoire ? Comment accompagne-t-il ces transitions agroécologiques ? Par ailleurs l'étude avait aussi une vocation méthodologique de développer des outils d'analyses mobilisant les 13 principes de l'Agroécologie (HLPE, 2019 ; annexe 1).

¹ L'agroécologie vise à maintenir ou à augmenter la production agricole en valorisant au maximum les processus naturels (recyclage de la matière organique, synergie entre organismes vivants...), en diversifiant des productions tout en restant connecté au marché. Le terme de transition renvoie aux processus nécessaires pour favoriser l'adoption de pratiques agroécologiques, la réduction de l'utilisation des intrants chimiques construire progressivement un modèle de production et consommation plus respectueux des humains et des écosystèmes.

L'agriculture ivoirienne : une agriculture basée sur la valorisation des ressources naturelles

Le développement agricole de la Côte d'Ivoire s'est bâti à partir des années 70' sur quelques filières d'exportation (cacao, hévéa, palmier à huile, ananas, banane, coton...) en valorisant les importantes ressources en terres cultivables et fertiles, un climat favorable et une population rurale laborieuse renforcée par des flux migratoires entre régions ou venant des pays limitrophes. Le pays ne comptait en 1980 que 7,8 millions d'habitants (24 hab./km²) dont les deux tiers vivaient alors en milieu rural et vivant de l'agriculture. Aujourd'hui près de 60% de la population vit en ville et le pays compte 26 millions d'habitant (81 hab./km²).

Dans ces conditions et pendant plus de 4 décennies (1960-2000) le développement de l'agriculture qualifiée par certains experts de « miracle ivoirien » a reposé sur le capital naturel et en particulier la fertilité du sol accumulée dans les forêts (dans le Sud) et les jachères longues ou les forêts sèches dans le Nord. Dans ce contexte la pratique majeure de gestion de la fertilité des sols agricoles était la jachère (surtout au Centre et au Nord) et le défrichement de la forêt primaire et secondaire au Sud.

L'accroissement de la population rurale (moindre qu'en ville mais toutefois notable surtout au Sud du fait des flux migratoires) et la plus grande fréquence des aléas climatiques ont été à l'origine d'un début de crise agraire marquée par une très forte réduction des espaces forestiers, une baisse de la fertilité des terres agricoles dans beaucoup de régions et un accroissement de l'usage des intrants agricoles, en premier lieu les engrais minéraux et plus récemment et encore timidement des engrais organiques (par exemple la fiente de volaille). Selon une majorité de décideurs et d'experts, l'agriculture ivoirienne ne peut plus reposer sur une exploitation minière des ressources naturelles, la forêt et les terres cultivables. En particulier en zone cacaoyère la surface en forêt serait aujourd'hui inférieure à 2 millions d'ha et correspondrait principalement à des aires protégées alors que l'on comptait 16 millions d'ha en 1960. Il est aussi reconnu que les dérèglements climatiques en Côte d'Ivoire, préjudiciables aux cultures d'exportation et vivrières et coûteux (besoin d'irriguer de plus en plus certaines cultures) est à la fois lié au changement climatique global ainsi qu'à la forte réduction de la strate arborée dans le pays et la sous-région.

Pourquoi l'agriculture ivoirienne doit elle s'engager dans l'agroécologie ?

Au-delà du défi d'adaptation au changement climatique et si possible de son atténuation, l'agriculture ivoirienne doit faire face à deux problèmes majeurs : (i) la baisse de la fertilité du sol car la pratique de la jachère longue n'est plus possible dans bien des régions et (ii) la prolifération des déprédateurs des cultures du fait d'un climat chaud et humide presque toute l'année, l'absence de rotation longue ou d'associations de cultures. La baisse de fertilité du sol s'accompagne le plus souvent de la recrudescence d'une prolifération d'adventices comme cela est fréquent en zone de savane comme l'imperata ou le cyperus...Face à cela les techniques conventionnelles promues depuis plusieurs décennies par les services agricoles ne peuvent résoudre que partiellement ces problèmes :

- L'engrais minéral (difficile d'accès pour des exploitations familiales à faible capital) seul n'est pas en mesure de maintenir durablement la fertilité du sol car cette dernière est liée d'abord à la quantité d'humus du sol, à la vie microbienne et la microfaune du sol, toute chose nécessitant des apports d'engrais organiques ou de plantes de services (dont les arbres des agroforêts), la couverture du sol et la limitation du travail du sol ;
- L'utilisation massive des pesticides (herbicides, insecticides, fongicides...) limite rapidement la prolifération de déprédateurs des cultures mais à moyen terme a des effets négatifs : résistance des insectes, bactéries...aux pesticides, réduction de la vie du sol et de la population des insectes auxiliaires des cultures.

On observe donc en Côte d'Ivoire de plus en plus de dysfonctionnements dans les agrosystèmes et une dégradation lente mais déjà perçue par les agriculteurs eux-mêmes des écosystèmes (baisse de fertilité et donc la productivité des terres, changement climatique, réduction du couvert forestier, plus forte pression des adventices et des parasites des cultures). Dans ce contexte les agriculteurs sont entraînés dans un cercle non vertueux afin de continuer à vivre de leur métier qui correspond à deux processus :

(i) accroître la surface cultivée pour faire face à la baisse des rendements mais pour cela il faut disposer de terre et mieux pouvoir défricher la forêt et de la trésorerie, pouvoir payer la main d'œuvre et les herbicides

(ii) et/ou utiliser toujours plus d'intrants pour espérer maintenir les rendements (engrais minéraux et pesticides principalement).

Mais cela fragilise économiquement les exploitations agricoles et ne fait qu'accroître les dérèglements des écosystèmes.

Par ailleurs d'autres processus sont aussi à prendre en compte et militent pour les transitions agroécologiques mais ils sont moins perceptibles directement par les agriculteurs et sont coûteux à étudier par les experts :

- L'usage accru des pesticides entraîne certainement des effets indésirables (pollution des eaux et des sols) dont les impacts sur la santé des agriculteurs (les applicateurs) et possiblement des consommateurs sont encore peu étudiés en Côte d'Ivoire. Cela concerne d'abord les situations où l'usage des pesticides est régulier et concentré, le maraîchage en particulier ;
- La perte de biodiversité des écosystèmes est probablement importante du fait des effets nocifs des pesticides (par exemple des herbicides sur la vie du sol), de la faible diversité des espèces cultivées (peu d'associations de cultures) et de la déforestation.

Une plus grande artificialisation des agrosystèmes ne limitera pas ces divers processus et ne pourra concerner que de faibles surfaces (par exemple, la culture hors sol sous serre) vu le besoin élevé financier. Faire face à ces processus de dégradation de la santé globale des écosystèmes anthropisés et au changement climatique (le défi majeur des prochaines décennies) demandent aux agriculteurs et aux décideurs ivoiriens d'engager rapidement une refonte de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles basée sur les principes de l'agroécologie.

L'agroécologie est-elle présente en Côte d'Ivoire ?

L'agroécologie est considérée par les experts à la fois comme une science, un ensemble de pratiques agricoles et un mouvement social (Wezel et al. 2016). Selon cette définition, l'agroécologie est-elle présente en Côte d'Ivoire ?

- **Pratiques** : De plus en plus d'agronomes et de techniciens de terrain sont bien informés de l'ensemble des pratiques agroécologiques susceptibles d'intéresser les agriculteurs et dans une moindre mesure les filières (par exemple la filière cacao très fortement concernée par les labels environnementaux (« zéro déforestation ») et de qualité organoleptique (cacao bio) et sociale (commerce équitable). Agroécologie, agriculture biologique², certification... tous ces termes sont maintenant connus des agents des structures de développement, des projets et des services d'appui mis en place par certains opérateurs privés. Certes bon nombre de ces pratiques avaient fait l'objet de vulgarisation dans le passé mais n'avaient pas rencontrées l'adhésion des agriculteurs qui les considéraient comme trop coûteuse en travail (par exemple le compostage

² La production biologique destinée au marché international comprenait en 2018 : le cacao, avec environ 35 t/an, la banane avec environ 2000 t/an, palmier à huile avec environ 2 500 t/an

des pailles de riz, l'utilisation des déjections d'élevage...). Pour la majorité des personnes interviewées lors de cette étude, l'agroécologie correspond d'abord à un ensemble de pratiques de production plus respectueuses de l'environnement et de la santé humaine.

- **Science** : La recherche travaille depuis des décennies à la mise au point de systèmes de production durables comme par exemple l'agroforesterie cacaoyère ou de savane (gliricidia + cultures annuelles). Les travaux de recherche se poursuivent et se diversifient tant dans les centres de recherche que dans les universités avec un fort engouement pour les pratiques alternatives de gestion des parasites des cultures (biopesticides, plantes ou extraits de plantes répulsifs ou biocides...). Ces scientifiques maîtrisent parfaitement les concepts de l'agroécologie, du fonctionnement des écosystèmes et leurs objectifs est avant tout de proposer des systèmes de culture et de protection des cultures alternatifs basés sur des processus naturels ou des pesticides naturels et des auxiliaires des cultures. Quelques chercheurs en sciences économiques et sociales s'intéressent aux modalités d'organisation des transitions agroécologiques en particulier aux systèmes d'innovation et de conseil nécessaires à ces transitions ainsi qu'aux systèmes de certification.
- **Mouvement social** : il n'existe pas à notre connaissance de plateforme multi-acteurs portant sur la promotion de l'agroécologie en Côte d'Ivoire. Certes les ONG sont les structures les plus en pointe dans le domaine par exemple dans le secteur du maraîchage (cf. infra) et du cacao. Pour le maraîchage le projet de recherche-développement MARIGO financé par l'UE a pour objectif de mettre en place une plateforme rassemblant tous les acteurs de la filière intéressés cette transition agroécologique. Les organisations de producteurs (OP) peuvent aussi s'intéresser à l'agroécologie mais plutôt pour se saisir d'opportunités économiques (marchés de niche comme le cacao bio) ou financières en obtenant des fonds dédiés par certains bailleurs à l'agroécologie (Projets PAE et PATAE, CEDEAO/AFD). A ce stade les pionniers de l'agroécologie sont d'abord des individus agriculteurs ou des ONG fortement engagées dans la protection de l'environnement et des producteurs. En production maraîchère ils sont de plus en plus nombreux, se connaissent mais n'ont pas encore fédéré leurs actions. Ce mouvement naissant rencontre l'intérêt d'un nombre réduit de consommateurs sensibilisés aux questions environnementales et de qualité des aliments. Mais aucune association citoyenne ou de consommateurs d'envergure a émergé autour de cette problématique du système alimentaire sain et responsable (tant du point de vue éthique qu'environnemental).

Quels besoins de transitions agroécologiques des filières ? et des territoires ?

Cinq filières ont été étudiées : cacao, maraîchage, manioc, coton et élevage de volaille. Leur positionnement par rapport aux principes de l'agroécologie et leurs besoins de transitions agroécologiques sont bien différents :

- **Le manioc, base d'un système culture extensif très peu consommateur d'intrants chimiques mais non durable.** Le manioc est considéré comme la seconde source alimentaire des ivoiriens après le riz et devant l'igname. Cultivé généralement avec d'autres cultures vivrières et en rotation courte avant de laisser la terre en jachère, le système de culture à base de manioc pourrait être considéré comme durable et agroécologique. Pourtant il n'en est rien car du fait de la pression foncière le temps de jachère est de plus en plus réduit (souvent moins de 5 ans) et le manioc est réputé appauvrir les sols du fait de sa capacité à pousser et à donner des rendements moyens même quand le sol est devenu pauvre. Face à cette situation quelques producteurs ont été amenés à apporter sur leur manioc de la fiente de volaille. Par ailleurs la transformation du manioc (en attiéké principalement) entraîne des rejets liquides riches en matières organiques qui peuvent polluer les eaux de surface. Certaines structures de recherche et de développement travaillent pour proposer des innovations de façon à initier une TAE de la filière manioc :

agroforesterie manioc, soja + Gliricidia, production et épandage de compost à base de fientes de volaille et de litière forestière, recyclage des déchets de transformation par l'élevage intégré à la ferme, traitement des rejets d'unités de transformation... Mais ces innovations n'ont pas encore rencontré l'adhésion des producteurs car elles demandent toujours plus de travail (taille des Gliricidia par exemple) et ces derniers sont plus demandeurs de variétés performantes mais qui ne vont pas résoudre les problèmes de fond (baisse de fertilité des sols) sauf celui de la résistance aux maladies.

- **Maraîchage, coton et volaille, trois productions de plus en plus consommatrices d'intrants importés.** Ces 3 filières présentent des points communs : (i) une forte connexion au marché et pour le coton et une partie de la volaille à un acheteur agro-industriel, (ii) un usage croissant d'intrants chimiques et naturels importés (pesticides, semences, produits vétérinaires dont les antibiotiques, soja et minéraux...). Ces trois filières doivent aujourd'hui faire face à certaines inquiétudes des consommateurs, des citoyens et parfois des producteurs eux-mêmes quant à la qualité sanitaire des produits (légumes, œufs, poulet), à la dangerosité des pesticides pour les agriculteurs applicateurs et l'environnement (par exemple de plus en plus d'apiculteurs redoutent les effets des insecticides coton sur leurs abeilles, les éleveurs ont peur d'amener leur troupeau non loin des parcelles recevant des herbicides). L'élevage de la volaille reste en majorité traditionnel et familial et utilise dans ce cas quasiment pas d'intrants importés. Mais le modèle d'élevage semi-intensif (volaille enfermée dans de petits bâtiments) et industriel (société produisant des dizaines de milliers de poulets par an) progresse rapidement. Ces 3 filières connaissent ces formes d'intensification conventionnelles depuis longtemps et les producteurs concernés auront beaucoup de difficultés à engager les transitions agroécologiques souhaitables, par exemple un maraîcher aura beaucoup de mal à se passer de pesticides chimiques efficaces pour les remplacer par des biopesticides demandant des pulvérisations très nombreuses. De même un producteur de coton n'envisage plus de se passer d'herbicides. Toutefois plusieurs expériences de TAE³ du maraîchage sont engagées par des producteurs eux-mêmes (parfois certifiés AB⁴) et/ou avec l'appui de la recherche, d'ONG ...mais elles reposent très souvent sur des marchés de niche urbains majoritairement à Abidjan. Par contre la TAE du système coton/maïs est beaucoup plus complexe car les surfaces en jeu (par exploitation, au total) sont beaucoup plus importantes que celles en maraîchage où des solutions manuelles sont encore envisageable (désherbage, production et épandage de fumure organique, plantes de services, agroforesterie).
- **Cacao, une filière qui cherche à réduire son image de destructrice de la forêt tropicale dense.** Le cas de la filière cacao est spécifique. Elle est fortement engagée depuis une dizaine d'années dans une TAE qui se focalise sur l'amélioration de la fertilité du sol et des conditions de production des cacaoyers (association avec des arbres fertilitaires, ombrage, début de diversification de la production des parcelles avec l'implantation de fruitiers et de bois d'œuvre). Cette transition comporte un volet social avec la lutte contre le travail des enfants et dans de rares cas, le développement du commerce équitable qui aide à la fois le producteur (prix un peu plus élevé) et sa communauté (financement d'infrastructures sociales collectives). Mais cette transition a été surtout impulsée de l'extérieur surtout par les multinationales qui avaient peur que les consommateurs des pays du Nord se détournent du chocolat, aliment porteur d'effets négatifs sur l'environnement forestier, le climat et le futur des enfants les plus pauvres. Le bilan d'une décennie ou plus de la labélisation environnementale du cacao reste modeste malgré le fait qu'environ 20 % de la production ivoirienne sont issus de parcelles certifiées « cacao durable ». Alors que ces labels préconisent l'association des cacaoyers avec 18 à 25 arbres/ha, il s'avère que ces arbres sont très rarement présents dans les parcelles certifiées soit parce qu'ils n'ont pas été plantés à cette densité ou pas du tout, soit parce qu'ils n'ont pas été élevés la première

³ Transition agroécologique

⁴ Agriculture biologique

année (désherbage régulier) et ont disparu. De même les pratiques de production de compost à base de cabosses et d'autres déchets végétaux, le désherbage manuel (à la place d'utilisation de glyphosate) et l'utilisation de biopesticides ne sont quasiment pas observées dans les plantations certifiées. Comme pour le cotonnier, le producteur ne dispose pas d'alternatives fiables pour remplacer les pesticides chimiques limitant les attaques fongiques ou d'insectes comme les mirides⁵, ce qui rend très délicate la production biologique de cacao et surtout affecte la durée de vie des vergers conduit selon le label AB.

L'étude a analysé ces 5 filières sous le prisme des 13 principes de l'agroécologie (annexe 1). De façon transversale l'enjeu du maintien de la fertilité du sol et plus globalement de la santé du sol apparait comme l'enjeu N°1 commun aux 4 filières végétales même s'il se pose de façon différente selon les filières. Cet enjeu exige une attention immédiate. Ensuite vient celui de la réduction des intrants chimiques qui est souhaitée par la majorité de nos interlocuteurs d'abord pour des raisons économiques (cout d'accès aux produits, travail d'épandage) mais de plus en plus pour préserver la santé des agriculteurs et celle des écosystèmes. Malheureusement dans beaucoup de cas il n'existe pas de solutions alternatives agroécologiques suffisamment fiables selon les producteurs ou peu coûteuses en travail pour remplacer ces intrants chimiques. Seule la filière maraîchage comprend une diversité intéressante d'expériences dans ce domaine mais toujours orientées vers des marchés suffisamment rémunérateurs pour amener quelques maraîchers à engager une TAE de leur système de production. A l'inverse les principes agroécologiques de recyclage, de participation, de santé et de bien-être des animaux ne semblent pas constituer des enjeux prioritaires pour le développement durable de ces 5 filières.

L'articulation entre les besoins de transitions agroécologiques des systèmes de production, des filières (liens au marché et aux consommateurs) et des territoires étant forte, l'étude aurait pu mettre en évidence des besoins de transitions agroécologiques différents selon les niveaux d'intervention. Mais la méthodologie retenue a surtout mis l'accent sur les exploitations agricoles (Comment et à quelles conditions peuvent-elles adopter des pratiques ou systèmes agroécologiques ?) et les filières (Comment les acteurs de l'aval (commerçants, transformateurs, consommateurs...) peuvent amener les agriculteurs à engager des TAE ?). Il faut aussi garder à l'esprit que les TAE souhaitables doivent se concevoir aussi à l'échelle de territoires et donc associer la diversité des acteurs ruraux qui s'y trouvent. Par exemple le projet de R-D Cocoa4future financé par l'AFD et l'UE cherche à savoir si les élevages piscicoles du Sud du pays sont impactés par les pesticides appliqués sur les cacaoyers. Toujours dans cette région, il serait logique d'aborder le développement de l'agroforesterie cacaoyère conjointement avec les programmes de reboisement, de valorisation du bois (production durable de charbon de bois et de bois d'œuvre) et de gestion des aires protégées. Dans la région Nord, les tentatives anciennes de développement des plantes de couverture, des cultures fourragères et d'arbres fertilisateurs (mais aussi fourragers) ont toujours échoué du fait de l'absence de concertation puis de coordination forte entre agriculteurs et éleveurs. Enfin en zones périurbaines dominées par le maraîchage il n'existe pas de programme intersectoriel permettant à la fois de sécuriser les terres agricoles⁶, de produire des légumes sains en réduisant les pollutions des eaux et d'amener les familles des maraîchers et leurs voisins des quartiers périphériques le plus souvent pauvres à mieux s'alimenter en consommant plus de légumes frais (avec tous les vitamines) ou cuits

Où en est le conseil agricole aujourd'hui en Côte d'Ivoire ?

Les besoins de conseil agricole sont très partiellement couverts tant du point de vue thématique que quantitatif. Le nombre de conseillers sur le terrain est très insuffisant par rapport à l'augmentation

⁵ Par contre une maladie virale - le swollen shoot du cacaoyer – qu'aucun pesticide chimique ne contrôle, pourrait obliger les cacaoculteurs à adopter certaines pratiques agroécologiques en cours d'évaluation par la recherche comme les haies d'arbres entre des petites parcelles de cacao pour réduire l'entrée des insectes vecteurs du virus dans les parcelles.

⁶ Par exemple par le rachat du foncier par les communes

régulière du nombre d'exploitations agricoles et d'élevage. De plus l'offre reste dominée par la vulgarisation technique conçue sur la base du concept de transfert⁷ de technologies même si de plus en plus les conseillers abordent aussi les modalités de commercialisation et l'action coopérative.

Le Système National de Conseil Agricole (SNCA) n'a pas connu de réforme majeure depuis le début des années 2000. Il est issu de la création de l'ANADER en 1993 devenue société anonyme avec participation de l'Etat à 35% en 1998. Cette agence comprend 1400 agents et près d'un millier de conseillers de terrain couvrant l'ensemble du territoire national. Deux autres structures semi-publiques apportent les référentiels techniques (le CNRA crée en 1998) et une partie du financement des services de conseil (le FIRCA créé en 2001). Le FIRCA est aussi devenu une agence de gestion et d'exécution de projets de développement financés par des bailleurs de fonds internationaux (UE, Banque Mondiale, AFD...). La seule évolution majeure du SNCA depuis le début des années 2000 est la diversité des fournisseurs des services (R-D, conseil, formation) avec :

- Le développement du système universitaire qui regroupe aujourd'hui plus de chercheurs travaillant pour le secteur agricole que le CNRA. Certains enseignants chercheurs sont très impliqués dans l'appui aux projets, aux OP et aux agriculteurs dans une diversité de domaine dont la protection intégrée et agroécologique des cultures ;
- Le recours de plus en plus fréquent aux ONG et bureaux d'études pour l'exécution des projets de développement. Ces structures sont amenées à former et à superviser des conseillers agricoles qui acquièrent ainsi de plus en plus d'expériences ;
- La progression plus lente du nombre de conseillers recrutés par les firmes privées de l'amont (vendeurs d'intrants dont certains vendent des bio-intrants) et de l'aval (principalement dans les firmes d'exportation de cacao, banane, ananas, hévéa...).

Comment le Conseil Agricole accompagne-t-il les transitions agroécologiques ?

Pour répondre à cette question l'étude a réalisé une évaluation de la sensibilité de 3 grands acteurs du conseil agricole à l'agroécologie : l'ANADER, les ONG et les firmes privées. Ensuite elle a tenté d'analyser l'intérêt porté par les fonctions support du conseil agricole (recherche, formation) à l'agroécologie.

Ces 3 grands types d'acteur du conseil appréhendent la nécessité de faire évoluer l'agriculture ivoirienne vers un modèle productif plus durable et donc sont intéressés par les principes de l'agroécologie, en premier lieu les principes techniques (recyclage, réduction des pesticides, synergie entre productions ou au sein de la parcelle, diversification...). Par contre ils évoquent beaucoup moins les principes socio-économiques comme le partage équitable de la plus-value au sein des filières, le respect des ouvriers, la concertation au sein de la filière, la participation active des producteurs, leur autonomisation, etc.

La revue des initiatives promouvant l'agroécologie montre que **les ONG** y tiennent une place importante et cela pour différentes raisons : (i) des ONG internationales (NITIDAE, IIECD, FERT, APDRA, AFDI...) convaincues de l'intérêt de l'agroécologie et installées en Côte d'Ivoire ont plus de capacités et d'expériences que des acteurs locaux pour la promouvoir (expériences acquises ailleurs, recherche de fonds plus diversifiée...) (ii) les ONG nationales (INADES-Formation...) les côtoient et s'inscrivent aussi de plus en plus dans ce courant dès lors qu'elles peuvent trouver des financements pour cela. Dans le

⁷ Ce concept a surtout été mobilisé et théorisé par les experts de la Banque Mondiale, promoteurs de la méthode Training and Visit dans les années 80'. De façon schématiquement il considère que les agriculteurs n'ont pas accès aux connaissances et aux informations susceptibles de leur faire changer de pratiques. Ce manque de connaissances peut être transmis par un conseiller agricole vivant près des agriculteurs qu'il va former. Ces conseillers sont par ailleurs formés par des ingénieurs spécialisés qui eux-mêmes trouvent les informations et les référentiels techniques auprès des chercheurs. Cette approche pragmatique est souvent qualifiée de « descendante » (top down), les chercheurs trouvent des solutions techniques et les transmettent aux structures de conseil, les conseillers forment les agriculteurs intéressés à l'utilisation des innovations, les producteurs appliquent les solutions proposées (s'ils envoient des avantages).

cas contraire elles restent sur le développement de l'agriculture conventionnelle pour des raisons économiques.

L'ANADER se sent concernée par ces TAE surtout pour ce qui concerne la cacaoculture durable mais elle est très dépendante des financements qu'elles arrivent à mobiliser. L'Agence ne dispose pas de compétences spécifiques en agroécologie et manque sur le terrain de conseillers bien formés à ce concept et même à son contenu technique. Il s'avère le plus souvent que l'orientation « agroécologie vs agriculture conventionnelle » est suggérée et parfois imposée par les bailleurs de fond ou les agences de coopération qu'ils soient ivoiriens (par les exemples les OP membres du FIRCA) ou internationaux.

Le secteur privé de l'amont et de l'aval reste fortement ancré dans le modèle d'agriculture conventionnelle qui lui permet de vendre de plus en plus d'intrants et quelques équipements, et d'acheter des quantités importantes de produits chaque année. Seules les firmes privées de la filière cacao pourraient se distinguer si elles faisaient appliquer effectivement les cahiers des charges des labels « cacao durable ou zéro déforestation ». Néanmoins quelques firmes privées se distinguent par le financement d'expériences encore modestes d'agriculture plus écologique (par exemple la transformation de vieilles parcelles d'hévéa en monoculture en système agroforestier à base d'hévéas replantés et comprenant diverse espèces d'arbres d'intérêt agronomique et économique). Des petites entreprises de production de bio intrants (vermicompost, composteur, engrais organiques...) tentent aussi de développer leurs activités mais cela reste fragile car les demandes sont limitées.

Toutes ces structures (petites/grandes, semi-publiques/privées, ivoiriennes/étrangères...) rencontrent plusieurs difficultés dans la promotion de l'agroécologie : (i) la frilosité ou le faible engagement des agriculteurs surtout quand les productions se vendent pas plus chers que les produits conventionnels et que la demande en travail augmente (ii) la faible demande des marchés locaux ou la concurrence sur les marchés internationaux même pour les produits de qualité et (iii) le manque de politique publique pouvant aider les filières et surtout les agriculteurs à initier des TAE.

Il ne semble pas que les méthodes et outils du conseil agricole soient différents dans les projets de promotion de l'agroécologie qu'à l'ordinaire. Qu'ils s'agissent de l'ANADER, des ONG ou de firmes privées la méthode de transfert de technologies domine et les outils les plus utilisés sont les parcelles de démonstrations, les essais paysans, la formation, les visites d'échanges. La méthode du champ école plus originale car visant le renforcement des capacités des individus et des groupes de producteurs et leur autonomisation, est à la fois présente dans certains projets d'agriculture conventionnelle et d'autres plus agroécologiques. Mais généralement la méthode est appliquée partiellement et le champ école devient rapidement une parcelle de démonstration pilotée par le conseiller et non un lieu de conception participative entre agriculteurs des solutions adaptées à leur contexte. Il est rare de rencontrer un projet qui partage les responsabilités avec les producteurs en termes de choix d'orientation, de définition du contenu, de programmation des activités, de suivi-évaluation et de gestion des moyens. De ce fait les agriculteurs restent dans une position attentiste et le renforcement de leurs capacités et compétences (individuelles et collectives) restent encore très limité. Cela peut s'expliquer par :

- La faible formation des conseillers et de leurs superviseurs aux méthodes d'accompagnement, de renforcement de capacités et d'autonomisation des agriculteurs ;
- La faible organisation des producteurs et leur faible niveau de formation et même d'alphabetisation (difficile pour un non lettré de lire un SMS technique ou d'aller chercher de l'information sur internet). Sauf pour quelques innovateurs, les producteurs attendent qu'on leur fournisse la « solution toute faite » (la recette) alors que l'agroécologie implique qu'ils observent leur agrosystème, expérimentent des solutions conçues localement, partagent leurs expériences, apprennent à vendre leur productions... ;
- Le poids décisionnel toujours importants des partenaires techniques et financiers qui laissent peu de place à la conception pas à pas des projets de développement et imposent souvent leurs points de vue.

Insérer l'agroécologie dans les politiques de développement en Côte d'Ivoire : une équation complexe

Les promoteurs de l'agroécologie sont encore peu nombreux en Côte d'Ivoire même dans la filière cacao où peu d'acteurs obtiennent des résultats convaincants en termes de systèmes agro-forestiers face à la dégradation des conditions de production (baisse de fertilité, effets néfastes du changement climatique). Pourtant de plus en plus d'acteurs du secteur rural sont conscients qu'il faut passer à un nouveau modèle d'agriculture moins dépendant des intrants importés et chimiques. Malgré la diversité des travaux de recherche les producteurs et les autres acteurs des filières ne disposent pas encore de solutions techniques alternatives fiables et considèrent qu'ils auront du mal à commercialiser des produits de meilleure qualité devant être vendus plus chers. L'équation entre les réalités économiques (l'agriculteur doit pouvoir vivre de son métier) et la nécessité de préserver la santé des écosystèmes est difficile à résoudre et pas seulement en Côte d'Ivoire. Les promoteurs de l'agroécologie rencontrés lors de cette étude ne s'inscrivent pas dans une agroécologie dogmatique (rupture totale avec l'agriculture conventionnelle) mais plutôt dans une approche pragmatique et progressive – le terme transition agroécologique est alors bien adapté –. Ils cherchent à trouver un équilibre d'une part entre la rémunération équitable des acteurs des filières et la préservation des écosystèmes et d'autre part, entre la réduction de l'usage des intrants chimiques et le maintien d'une productivité suffisante. Toutefois ils regrettent tous le faible ancrage de l'agroécologie dans les politiques publiques et de ce fait le faible soutien de l'Etat.

L'étude a souligné que les documents de politiques publiques du secteur agricole faisaient très peu allusion aux principes de l'agroécologie et aux fondements du concept (recherche de la souveraineté alimentaire, alimentation saine pour tous, préservation des écosystèmes cultivés et naturels, production consommée localement...). Cela peut s'expliquer entre autres par le fait que la Côte d'Ivoire est à la fois un pays qui exporte beaucoup de produits agricoles (40% de la production mondiale de cacao, leader pour l'anacarde, 2° pays exportateurs de coton en Afrique de l'ouest) mais aussi un pays qui importe beaucoup de denrées alimentaires (riz, blé, légumes...). Paradoxalement les politiques publiques forestières et de l'environnement font référence plus explicitement à l'agroécologie en mettant en exergue les systèmes agroforestiers, la sylviculture... cela peut s'expliquer par le fait que ces documents sont plus récents alors que ceux du secteur agricole sont déjà anciens (le PNIA 2 date de 2017/18, la stratégie riz de 2012...) périodes où le terme « agroécologie » était peu utilisé. Toutefois tous ces documents abordent clairement l'objectif de durabilité de l'agriculture en se focalisant sur deux voies d'intervention : la préservation et même la reconstitution du couvert forestier pour atténuer le changement climatique et le maintien ou l'amélioration de la fertilité des sols. Mais à ce jour il n'existe pas de document stratégique pour développer l'agroécologie, peut-être parce que cette option ne peut pas rentrer dans stratégie économique du pays, gros exportateurs de produits agricoles ou qu'elle est considérée comme trop risquée (par exemple baisse des quantités exportées, baisse du revenu global du monde rural...). Toutefois les négociations actuelles entre l'UE et le gouvernement ivoirien sur les conditions de production du cacao pourraient déboucher sur une transition agroécologique effective de toute la filière si les producteurs y trouvent rapidement des avantages.

L'étude a aussi montré la faible connexion entre les fonctions supports (la Recherche, la Formation professionnelle et supérieure...) et le système national de conseil agricole faute de volonté de tous et de lieux d'échanges. Ainsi il n'existe pas encore en Côte d'Ivoire de formation et d'espace d'échange et de dialogue portant sur les transitions agroécologiques comme cela existe au Sénégal, au Burkina⁸ et au Bénin. Plus globalement le manque de coordination entre les programmes d'amélioration de l'alimentation

⁸ Au Burkina Faso et au Bénin, les plateformes se focalisent surtout sur l'agriculture biologique certifiée avec un volet « exportation » et un autre pour le marché local

(secteur Santé), d'agriculture durable (secteur Agriculture), de préservation de la forêt et des écosystèmes (secteur Forêt et Environnement) et de recherche (MESRI) et d'appui aux exportations (secteur Commerce international), ne facilite pas l'émergence de ces transitions agroécologiques, car en dernier ressort ceux sont les consommateurs qui décident des produits qu'ils souhaitent acheter. Mais pour cela ils ont besoin d'être mieux informés.

Quelles pistes possibles pour le projet ACOTAF ?

Plusieurs pistes d'actions qu'ACOTAF pourrait soutenir sont proposées et devront être discutées avec les principaux partenaires ivoiriens du projet :

- Renforcer les connaissances des acteurs du secteur agricole sur les principes de l'agroécologie afin qu'ils puissent mieux comprendre les initiatives de promotion de l'agroécologie en cours, renouveler les méthodes et outils du conseil agricole nécessaires aux TAE et ensuite, développer un plaidoyer utile à l'élaboration d'une stratégie nationale promouvant l'agroécologie. Cela peut prendre la forme de formations en salle combinées à des analyses participatives d'expériences en cours sur le terrain ;
- Soutenir des actions de capitalisation d'expériences en agroécologie. En particulier il s'agirait de capitaliser les succès mais aussi les limites des initiatives passées ou en cours. Cela peut se faire seulement si les porteurs des expériences sont demandeurs et ils seront étroitement associés à ces études ;
- Encourager les ONGs, les particuliers, les chercheurs, les agroindustriels déjà sensibilisés à l'agroécologie et l'ANADER à se mettre ensemble pour créer un plateforme d'échange sur l'agroécologie comme cela existe dans certains pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Est ;
- Développer des appuis méthodologiques à la demande de projets de promotion de l'agroécologie pour le renouvellement de leurs méthodes et outils de conseil agricole (démarche d'accompagnement, renforcement de capacité, appui aux processus d'innovation, prise en compte du genre, recours à la vidéo...).

Annexe 1 : Présentation synthétique des 13 principes de l'Agroécologie (D'après HPLE, 2019)

<p>1./ Recyclage. Privilégier les ressources renouvelables locales et issues du recyclage des matériaux/ressources de base, et dans la mesure du possible, les cycles de ressources de nutriments et de biomasse. (exemple : fabrication et utilisation du compost, valorisation des déchets ménagers et des résidus de récolte et des arbres (BRF) pour la fertilisation des sols ; déchets agroindustriels ou artisanaux pour l'alimentation animale ; utilisation des déjections animales pour la fertilisation des champs etc.)</p>
<p>2. Réduction des intrants. Réduire ou éliminer la dépendance vis à vis des intrants chimiques commerciaux et renforcer l'utilisation des intrants produits localement par les producteurs eux-mêmes (exp : utilisation des semences paysannes et de la fumure produites sur la ferme, biopesticides achetés ou produit pour protéger les cultures, pratiquer les associations culturales et le sarclage mécanique pour réduire l'enherbement et le recours aux herbicides etc.)</p>
<p>3. Santé du sol. Garantir et améliorer la santé et le fonctionnement du sol pour favoriser la croissance des plantes, en particulier par la gestion de la matière organique et l'intensification de l'activité biologique du sol. (exp. adoption des pratiques de gestion durable des terres ; pratiques de semis sans labour, du paillage, utilisation de la fumure organique, agroforesterie etc.)</p>
<p>4a. Améliorer la santé des animaux avec des médicaments, pratiques d'élevage basées sur l'agroécologie. Améliorer la prévention et la santé des animaux à travers des pratiques et solutions basées sur des produits naturels disponibles localement. (exp. Limiter le recours aux intrants / médicaments produits chimiques souvent importés, utiliser les plantes médicinales.)</p>
<p>4b. Amélioration et promotion du bien-être animal. Favoriser des pratiques et modes de conduite d'élevage qui réduisent ou évitent le stress et la maltraitance des animaux, et toute atteinte à leur intégrité physique (exp : respect des normes d'élevage exp nombre de sujets / m2, habitat approprié, propreté des locaux, alimentation et soins de qualité etc.)</p>
<p>5. Biodiversité. Préserver et accroître la diversité des espèces, la diversité fonctionnelle et les ressources génétiques pour maintenir la biodiversité globale des agroécosystèmes dans le temps et dans l'espace (exp. diversification des espèces élevées ou cultivées au sein de l'exploitation, utilisation de plusieurs variétés de semences pour les cultures végétales ou de races animales pour le cas de l'élevage ; préservation des variétés locales, favoriser le développement des auxiliaires des cultures par l'installation de haie-vives et de plantes refuges etc.)</p>
<p>6. Synergies. Favoriser les interactions écologiques positives, les synergies, l'intégration et la complémentarité parmi les éléments des agroécosystèmes (animaux, cultures, arbres, sol et eau). (exp : agroforesterie, système de rizipisciculture, intégration agriculture-élevage, etc.)</p>
<p>7. Diversification économique. Diversifier les revenus des exploitations en veillant à ce que les petits agriculteurs jouissent d'une plus grande indépendance financière et puissent créer de la valeur ajoutée tout en leur permettant de répondre à la demande des consommateurs. (exp. Promouvoir la diversification des activités économiques pour augmenter les sources de revenus des exploitations agricoles ; promouvoir des systèmes mixtes ou intégrés agriculture – élevage et les activités de transformation de la production agricole en tenant compte de la demande du marché etc.)</p>
<p>8. Co-création des connaissances. Renforcer la co-création et le partage horizontal des connaissances, y compris l'innovation locale et scientifique, en particulier au moyen d'échanges entre agriculteurs. (exp : facilitation des échanges et des apprentissages entre les agriculteurs, appui aux groupes de producteurs innovateurs et capitalisation de leurs expériences, facilitation de la participation des producteurs à la planification et la gestion des activités de recherche etc.)</p>
<p>9. Valeurs sociales et types d'alimentation. Créer des systèmes alimentaires qui se fondent sur la culture, l'identité, la tradition, l'équité sociale et l'égalité des sexes ..., et qui <u>garantissent un régime alimentaire sain, diversifié et adapté aux saisons.</u> (exp : promotion d'une agriculture sensible à la nutrition, qui permet d'avoir une alimentation riche et diversifiée pour tous et en premier lieu les ménages agricoles ; prise en compte des habitudes alimentaires locales et amélioration de leur valeur nutritionnelle)</p>
<p>10. Équité. Garantir des moyens d'existence dignes et fiables pour toutes les parties prenantes qui interviennent dans les systèmes alimentaires, en particulier les petits agriculteurs et les ouvriers, grâce au commerce équitable, à des conditions de travail justes et à un traitement équitable des droits de propriété intellectuelle. (exp : prise en compte et développement des solutions aux besoins spécifiques des jeunes, des femmes et d'autres groupes vulnérables ; promotion des innovations et des pratiques qui allègent ou n'augmentent pas la charge de travail des femmes, jeunes et autres personnes vulnérables etc.)</p>
<p>11. Connectivité. Garantir la proximité et la confiance entre les producteurs et les consommateurs au moyen de la promotion de circuits de distribution équitables et courts et de la réintégration des systèmes alimentaires dans les économies locales (exp. mise en relation des producteurs et des consommateurs, appui au développement des marchés de proximité pour les produits locaux, mise en relation avec les acteurs des chaînes de valeurs et les fournisseurs des autres services agricoles)</p>
<p>12. Gouvernance des terres et des ressources naturelles. Renforcer les structures institutionnelles (i) pour améliorer, notamment, la reconnaissance et le soutien apportés aux exploitations familiales, et (ii) assurer une gestion durable des ressources naturelles et génétiques équitable et au service de tous (exp. faciliter la mise en place des mesures pour l'accès inclusif et équitable au foncier et aux ressources naturelles, système de prévention et de gestion des conflits etc.)</p>
<p>13. Participation. Encourager l'organisation sociale et la participation accrue des producteurs d'aliments (agriculteurs) et des consommateurs à la prise de décisions afin de favoriser la gouvernance décentralisée et la gestion adaptative locale des systèmes agricoles et alimentaires. (exp. création et renforcement des organisations des producteurs, appui à la participation des producteurs à la gestion des interprofessions et des conseils des filières, développement des capacités de leadership et de négociation etc.)</p>

